   

**Termes de Références Evaluation du projet conjoint PBF – Renforcement des Mécanismes Locaux de Résolution des Conflits au Burundi - PBF/BDI/A-16 00112731**

1. **Contexte**

Depuis Octobre 2018, ONU Femmes, OIM et PNUD mettent en œuvre un projet conjoint de renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits au Burundi. Ce projet vise principalement à favoriser la résolution des conflits communautaires, qui persistent en dépit de l’existence de mécanismes et d’institutions dédiés à la régulation de la société à tous les niveaux du pays, soit à favoriser la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein des communautés, à travers une approche au travail des acteurs formels et informels qui œuvrent en partenariat avec la communauté pour une résolution des conflits communautaire et inter et intra familial, d’activités de réconciliation et guérison psychosociale, et en renforçant le rôle des femmes médiatrices et des Leaders Communautaires dans la résolution des conflits communautaires.

Ce projet vise également le renforcement des acteurs et autorités politiques en termes de valeurs démocratiques et celui de la participation politique de la femme, dans le but d’anticiper et de prévenir les conflits pouvant surgir au niveau communautaire suite aux échéances électorales de 2020. Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet visent donc à renforcer la coopération entre les mécanismes locaux de résolution des conflits existants, et de les allier au renforcement des capacités des acteurs formels en matière de résolution de conflits et de réconciliation, ainsi que des acteurs et autorités politiques.

Le projet interagit avec les institutions suivantes : Ministère de l’Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique le Ministère de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ; les ONG DUSHIREHAMWE, APFB, les deux Barreaux du Burundi (Gitega et Bujumbura), , Forum National des Femmes, etc.

Le projet ambitionne les résultats suivants :

* **Résultat 1 :** *Les membres des communautés dont les femmes et filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes potentielles de la traite et des VSGBV contribuent à la prévention et la résolution des conflits.*
* **Résultat 2 :** *La population accède aux services d’aide légale et de prise en charge psychosociale*
* **Résultats 3 :** *Les communautés interagissent harmonieusement avec les institutions afin de résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire.*
1. **Portée et Objectifs de l’évaluation**

Cette évaluation vise à examiner le niveau d’atteinte des résultats de consolidation de la paix du projet. L’évaluation aura à examiner le processus de mise en œuvre du projet et les résultats de la consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que sur d'autres données de suivi collectées sur les produits et les résultats du projet ainsi que sur le contexte.

Elle analysera la pertinence, l’efficacité, l’efficience et l’impact des actions menées au regard des objectifs visés et par rapport à la durabilité des résultats. En outre, l’évaluation devra relever et apprécier le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de gestion des processus de prévention et de résolution des conflits, tout en donnant des indications aux partenaires du projet sur les besoins et priorités pour une assistance future.

Elle devra contribuer à améliorer les programmations futures des trois agences dans le domaine résolution des conflits et de consolidation de la paix. Cette évaluation permettra ainsi de tirer des leçons pour accompagner au mieux les partenaires de mise en œuvre et assurer la pérennisation des acquis du projet.

L’évaluation devra vérifier les critères spécifiques pour les évaluations des projets PBF (cohérence, sensibilité aux conflits, catalytique, sensibilité au temps, tolérance aux risques et innovation). L'évaluation devra répondre aux thématiques suivantes réparties en catégories d’analyse : la pertinence ; l'efficacité ; l'efficience ; la durabilité, l’appropriation nationale et la pérennisation des acquis les thèmes transversaux ; les leçons apprises et les recommandations.

**Analyse de la pertinence du projet**

* Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans une analyse de conflit ?
* Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet PBF ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?
* Le projet était-il pertinent pour le mandat de consolidation de la paix des Nations Unies et les ODD, en particulier l'ODD 16 ?
* Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles / bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

**Analyse de l’efficacité du projet**

* Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs prévus et contribué à la vision stratégique du projet ?
* Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il substantiellement intégré le genre et soutenu une consolidation de la paix sensible au genre ?
* Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de bénéficiaires ?
* Le système de suivi du projet capturait-il de manière adéquate les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ?
* Les risques ont-ils été bien évalués et les mesures de mitigation ont été mises en place ?

**Analyse de l’efficience du projet**

* Quelle a été l'efficacité de la dotation globale, de la planification et de la coordination au sein du projet (y compris entre les agences ou l’organisation récipiendaire d'exécution et avec les parties prenantes) ?
* Les fonds et activités du projet ont-ils été fournis en temps opportun ?
* Dans quelle mesure l’approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, y compris les achats, le nombre de partenaires de mise en œuvre et d’autres activités ?
* Comment le projet a consommé les ressources mises en œuvre ? Les ressources (humaines, matérielles et financières) requises au niveau du OIM, ONU Femmes et PNUD, ont été bien anticipées, mobilisées dans les délais suffisants et utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs attendus ? (Est-ce que les fonds ont été utilisés et de façon rationnelle ?)
* Dans quelle mesure le projet a-t-il substantiellement intégré le genre et soutenu une consolidation de la paix sensible au genre ?

**Analyse de la durabilité, de l’appropriation nationale et de la pérennisation des acquis**

* Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, les agendas législatifs et les politiques nationaux ?
* La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale / locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
* Quelle est la force de l’engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats de l’appui du PBF et des initiatives continues, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?
* Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer l'adéquation des efforts et des avantages ?

**Analyse de la cohérence**:

* Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?
* Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

**Analyse de la sensibilité aux conflits :**

* Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
* Les capacités internes des agences récipiendaires (RUNO) étaient-elles suffisantes pour assurer une approche continue sensible aux conflits ?
* Le projet était-il responsable de tout impact négatif involontaire ?
* Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant de suivre les impacts imprévus ont-ils été mis en place ?

**Examen de l’aspect catalytique :**

* **L**e projet a-t-il été un catalyseur financier et / ou programmatique ?
* Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour attirer d’autres sources de financement de consolidation de la paix et / ou a-t-il contribué à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix?

**Examen de la sensibilité au temps :**

* + - Le projet était-il opportun pour résoudre un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?
		- Le financement du FBP a-t-il été utilisé pour tirer parti des fenêtres d'opportunité politique de l’engagement

**Analyse de la tolérance aux risques et innovations :**

* + - Les risques étaient-ils correctement suivis et atténués ?
		- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires ailleurs ?

**Analyse des thèmes transversaux**

Outre l’appropriation nationale et le renforcement des capacités, l’évaluation prendra en compte la question transversale de l’équilibre de genre dans l’analyse des résultats obtenus. L’évaluation s’intéressera notamment au ratio hommes/femmes/jeunes ayant bénéficié des actions phares et des résultats du projet ou pouvant en bénéficier à l’avenir.

1. **Méthodologie**

L'évaluation finale sera conduite par deux consultants nationaux professionnels dont un team leader .Le team leader sera chargé de coordonner le travail de son associé. Le travail de l’équipe des consultants sera supervisé par ONU Femmes. . Les consultant(e)s devra présenter une méthodologie détaillée pour la conduite de l'étude en mettant en considération la sensibilité du sujet et le contexte. Les consultants développeront des outils appropriés et proposeront aussi une méthodologie appropriée d'échantillonnage et taille statistiquement valide et économique. La taille de l'échantillon et les outils proposés seront discutés et devront faire objet d’une approbation par l’equipe du projet et du ST PBF avant l’enquête.

Plus spécifiquement :

* + - L’évaluation utilisera une approche participative
		- Une approche méthodologique solide pour la collecte et l'analyse des données,
		- Etablira clairement le rôle spécifique que chacune des différentes approches méthodologiques joue pour aider à répondre à chacune des questions d'évaluation
		- Les méthodologies de collecte de données peuvent inclure, mais ne se limitent pas nécessairement à :
* Une revue documentaire des documents clés
* Entretiens avec les informateurs clés
* ***Les évaluateurs devraient assurer la participation des hommes et des femmes en tenant compte de leurs âges (% H-F).***
1. **Livrables**

L’équipe d’évaluation produira les rapports suivants qui seront élaborés en français.

**Rapport de démarrage** : Ce rapport est très important car il permet d’avoir une compréhension commune du travail qui est attendu des consultants y compris la méthodologie et les rôles des parties prenantes. **15 jours ouvrables** sont alloués pour la préparation et validation de ce rapport.

* + - Le rapport de démarrage devra être validé par ONUFemmes, PNUD et OIM ainsi que le ST-PBF.

Quelques éléments qui doivent figurer dans ce rapport :

* + - * Approche et méthodologie globales
			* Résultats de l’atelier de pre-évaluation
			* Outils et mécanismes de collecte de données
			* Liste proposée des personnes à interroger
			* Un plan de travail et un calendrier réaliste et approprié.

**Rapport d’évaluation finale**

* + 1. Elaboration du rapport Final
		2. Partage du rapport aux agences (ONU Femmes, PNUD et OIM) pour commentaires y compris le Secrétariat du PBF
		3. Atelier de présentation et validation du rapport par les parties prenantes
		4. Soumission formelle du rapport final à l’ONU Femmes et au Secrétariat du PBF par courriel avec le rapport en fichier attaché qui l’envoie à son tour au Bureau d’Appui à la consolidation de la paix (PBSO) à New York.

|  |  |
| --- | --- |
| Livrables | Période |
| L’atelier de pré-évaluation  | DATES |
| Le rapport de démarrage final valide | 11 juin 2021 |
| La collecte des données sur le terrain | 14 au 30 juin |
| Draft de du rapport d’Evaluation Final | 14 juillet  |
| Atelier de présentation du rapport final | 19 juillet |
| Soumission du rapport final validé | 23 juillet 2021 |

1. **Calendrier**

La durée de la consultance est de 45 jours ouvrable[[1]](#footnote-1) dans une période de 3 mois répartie comme suit. Un calendrier de travail du processus d’évaluation finale du projet qui respecte les délais des livrables est attendu avec le rapport de démarrage.

1. **Qualifications et expériences requises des consultants**
* Un Diplôme universitaire (Bac +4) en sciences sociales ou équivalent, une expérience pertinente en transformation des conflits et consolidation de la paix, en genre et droits humains ;
* Une expérience d’au moins 5ans dans la réalisation d'évaluation de projets/programmes de consolidation de la paix;
* Une expérience d’au moins 4 ans de travail avec les communautés et les ONG locales et/ou internationales sur la prévention des conflits et consolidation de la paix, le dialogue social et l’équité genre ;
* Une expérience dans la conception et l'utilisation de méthodes participatives pour la collecte des données ;
* Une expérience de travail avec les autorités locales et les organisations des jeunes hommes et femmes ;
* Connaissances des approches basées sur les droits de l'homme et la maitrise du DO NO HARM ;
* Une expérience dans l'évaluation et/ou la gestion de projets financés par le Fonds UNPBF constitue un atout.
* Une expérience dans l'évaluation et/ou la gestion de projets aux affaires innovantes est un atout. - La connaissance de la zone du projet constitue un avantage.
* Une maitrise parfaite de la langue française est indispensable.
1. **DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION**

Les dossiers de candidatures doivent être composés comme suit :

**Offre technique**

* Une note explicative sur la compréhension de la mission ;
* Une présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission ;
* Un chronogramme détaillé de la mission ;
* CV et formulaire P11 des Nations Unies, y compris les noms et contacts de trois personnes de référence.

**Offre financière**

L’offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l’échéancier des paiements en fonction des livrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) – paiement en tranches ou après accomplissement du travail.

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l’offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.)

**Exemple de présentation de l’offre Financière**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Taux** | **Nombre/qté** | **Montant** |
| Honoraires |  |  |  |
| Perdiem s’il y a (suivant le chronogramme) |  |  |  |
| Frais de déplacement en ville et s’il y a les frais de transport sur les sites  |  |  |  |
| Frais de communication |  |  |  |
| Autre frais s’il y a (à préciser) |  |  |  |

Les consultants seront évalués individuellement.

Le contrat sera attribué au consultant :

1. Dont l’offre est jugée techniquement valable (répond aux TDR) et
2. Ayant obtenu le nombre de points le plus élevé (cumul des notes technique et financière)
* Note technique : 70%
* Note financière : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70 points à l’issue de l’évaluation technique seront pris en compte pour l’évaluation financière.

N.B. : tout dossier incomplet sera rejeté.

**8. Déclaration d'éthique**

L'équipe d'évaluation sera tenue de respecter les normes éthiques les plus strictes et devra signer un code de conduite dès l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les "Directives éthiques pour l'évaluation" de l'UNEG. Les évaluateurs doivent protéger les droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données. Les évaluateurs doivent également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Le consentement explicite et éclairé des parties prenantes doit être donné pour l'utilisation en dehors de l'évaluation des informations, des connaissances et des données recueillies au cours du processus d'évaluation.

1. **ÉVALUATION**

L’évaluation des offres se fera sur la base de la grille d’évaluation technique suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Note maximum** | **Consultants** |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** |
| Consultant National (Lead) |
| **Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)** |
| La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations des TDR | 20 |  |  |  |  |  |
| Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission | 10 |  |  |  |  |  |
| Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont compris et spécifiés | 10 |  |  |  |  |  |
| L’échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste | 10 |  |  |  |  |  |
| **Qualifications et expérience du Consultant (50 points)** |
| Diplôme de troisième cycle Bac+5 en sciences politiques, sciences sociales, management de projets ou dans une discipline connexe des sciences humaines  | 10 |  |  |  |  |  |
| Au moins quinze (15) ans d’expérience dans le domaine de la prévention des conflits avec une connaissance approfondie dans le renforcement des capacités des mécanismes /institutions/organisations au niveau communautaire, attestée par un minimum de cinq (05) ans d’expérience pertinente dans le domaine de la paix et de la sécurité ; | 10 |  |  |  |  |  |
| Une expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et ou l’évaluation de projets/programmes de développement/ou de budgets. | 15 |  |  |  |  |  |
| Une bonne connaissance des évolutions socio-politique dans les pays Sahéliens | 10 |  |  |  |  |  |
| Familiarité avec le Système des Nations Unies. | 05 |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **100** |  |  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Note maximum** | **Consultants** |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** |
| Consultant National |
| **Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)** |
| La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations des TDR | 20 |  |  |  |  |  |
| Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission | 10 |  |  |  |  |  |
| Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont correctement décrits compris et spécifiés | 10 |  |  |  |  |  |
| L’échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste et réalisable | 10 |  |  |  |  |  |
| **Qualifications et expérience du Consultant (50 points)** |
| Diplôme de troisième cycle Bac+5 en sciences politiques, sciences sociales, management des projets ou dans une discipline connexe des sciences humaines  | 10 |  |  |  |  |  |
| Dix (10) ans d’expérience professionnelle dans la collecte et traitement des données dont au moins sept (03) ans dans la thématique de prévention des conflits, de la consolidation de la paix et la sécurité ; | 10 |  |  |  |  |  |
| Une connaissance avérée de la dynamique de prévention des conflits, de consolidation de la paix et attestée par des activités en lien avec les thématiques précitées  | 15 |  |  |  |  |  |
| Avoir réalisé au moins quatre (04) évaluations de projets dont au moins 1 dans le domaine de la gestion des conflits, des questions de stabilité et de paix | 15 |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **100** |  |  |  |  |  |

1. Selon les exigences du PBF, la période donnée au consultant doit être comprise entre 35 jours et 40 jours ouvrables dans une période de 3 mois [↑](#footnote-ref-1)